



DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le 10 décembre;

Le Conseil Municipal de la commune de Salaunes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CASTAGNEAU, Maire.

Date de convocation : le 04 décembre 2015

Présents : JM CASTAGNEAU, P LAHITTE, A TEYNIE, J ECHEGARAY, P VIGNAUX, C MONTIGNAC, D BESTAVEN, M GIRONS, M MERC

Absents : F MERY, L SCHROTER,

Absent représenté : V DESCOMS pouvoir à C MONTIGNAC, C DURAND pouvoir à M MERC

Secrétaire de séance : J ECHEGARAY

☺☺☺☺☺☺☺☺☺☺

Le procès verbal de la séance du 26 novembre a été adressé en date du 04 décembre aux membres de l'assemblée municipale. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

☺☺☺☺☺☺☺☺☺☺

ORDRE DU JOUR

57- Installation d'un intervenant social sur l'arrondissement de Lesparre-Médoc

58- Projet de mise en place d'un Conseil Local d'Information et de Coordination Médoc et sur un engagement de principe quant à la participation à son financement

☺☺☺☺☺☺☺☺☺☺

57- Installation d'un intervenant social sur l'arrondissement de Lesparre-Médoc

Vu le courrier de la sous-préfecture de Lesparre-Médoc en date du 10 novembre 2015.

Madame la Sous-Préfète souhaite procéder à l'installation d'un intervenant social en gendarmerie sur l'arrondissement de Lesparre-Médoc. L'intérêt de la mise en place de ce dispositif s'explique notamment par le nombre élevé de violences conjugales et intrafamiliales dans l'arrondissement. Pour rappel, le budget prévisionnel est de 55 000 euros annuel. 50 % est financé par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Le reste est partagé entre les communes. La participation de la commune s'élèverait à 272 euros.

Le Conseil Municipal est invité à se positionner sur cette contribution.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal,

- à la majorité des membres présents, Monsieur le Maire votant contre, **valide** le principe de l'installation d'un intervenant social sur la commune de Lesparre-Médoc
- à la majorité des membres présents, Madame Descoms votant pour et mesdames Merc et Durand s'abstenant, émet un avis **défavorable** sur la participation de la commune de Salaunes à l'élaboration de ce projet.

58- Projet de mise en place d'un Conseil Local d'Information et de Coordination Médoc et sur un engagement de principe quant à la participation à son financement

Monsieur le Maire expose le principe et l'utilité d'un tel projet pour les populations et les services sociaux de la commune dans l'aide aux personnes âgées et dépendantes, et à leur entourage.

Les missions d'un CLIC de niveau 3 sont multiples et peuvent être résumées comme suit :

Guichet unique pour les personnes concernées, qui les oriente vers la solution la plus adaptée à chaque cas

Organisme de coordination de l'ensemble des structures qui travaillent sur cette problématique, pour une plus grande efficacité, de la politique d'information et de prévention à la mise en place des solutions adaptées à chaque cas particulier

Centre ressource, de veille et d'évaluation qui doit permettre aux élus d'ajuster leur politique sociale en direction de ces publics

Le siège serait au Pôle Territorial de Solidarité du Médoc situé à CASTELNAU et viendrait compléter les dispositifs sociaux qui y sont hébergés. Des permanences délocalisées pourraient être proposées pour être au plus près des habitants.

Ce CLIC bénéficierait d'un financement d'un peu plus de 50 % par le Conseil Départemental et l'apport des communes s'élèverait à moins de 1 euro par habitant par an (0.90 e environ). D'autres partenaires financiers pourraient être mobilisés (caisse de retraite, ...).

Monsieur le Maire précise que la plateforme de développement sanitaire et social du Pays Médoc a tenu des réunions d'information auprès des communes et de leurs responsables sociaux dans

toutes les CDC, et que le porteur du projet (non déterminé à ce jour) devra s'engager à associer, dès le départ, les élus locaux à l'élaboration du CLIC Médoc et au suivi de sa mise en œuvre via une convention spécifique qui précisera le mode de gouvernance et le montage financier définitif. Pour que le Conseil Départemental relance l'appel à projet qui permettrait au territoire de se doter d'un CLIC, il convient de solliciter chaque commune pour la mise en place de cette structure en prenant un engagement de principe sur sa participation au financement de son fonctionnement à hauteur de 1 euro maximum par habitant par an.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,
à la majorité des membres présents, Monsieur le Maire s'abstenant, émet un avis **favorable sur le principe** de la création d'un CLIC sur le territoire du Médoc
à la majorité des membres présents, Mesdames Descoms et Teynié votant pour et Mesdames Merc et Durand s'abstenant, **s'oppose** au financement par la commune de ce dispositif

Le débat étant clos, la séance est levée à 21h15

Le Maire,
JM CASTAGNEAU